

La neutralisation de la Savoie : étude politique, géographique et stratégique [suite]

Autor(en): **Charrière, G. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-333752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tobre, le XIV^e corps était concentré à Epinal; mais des forces françaises nouvelles étant signalées vers Besançon, il se porta, par ordre supérieur, dans cette direction. atteignit Vesoul le 19 et les bords de l'Ognon le 22. Il dut rester dans cette zone de l'est, de Dijon à la place de Belfort, où nous le retrouverons plus tard engagé dans des opérations importantes. Pour le moment nous retournerons devant Metz, afin d'y suivre jusqu'à son dénouement un autre grand siège, d'un caractère tout différent de celui de Strasbourg et d'un poids décisif dans l'ensemble des événements de la guerre.

LA NEUTRALISATION DE LA SAVOIE

Etude politique, géographique et stratégique. (*)

Travail présenté à la Société fédérale des officiers, sous-section de Lausanne, dans ses réunions des 23 et 30 mars 1874, par M. le lieutenant-colonel fédéral G. de Charrière. (Suite.)

Telles étaient les raisons qui militaient en faveur d'une réunion de la Savoie du nord à la Suisse. Or celle-ci pouvait s'effectuer de trois manières; l'une était une réunion au nouveau canton de Genève, dont la capitale formait déjà le centre de tous les intérêts matériels et économiques de la Savoie supérieure; l'autre moyen était son admission dans la Confédération en qualité de canton indépendant, ou enfin, de même que pour Neuchâtel, son entrée dans le système fédératif suisse, qui l'eût fait participer à la neutralité helvétique, tout en restant sous la souveraineté du roi de Sardaigne. Mais il répugnait à la diète, par un sentiment qui lui fait honneur, de chercher à acquérir un territoire appartenant à un souverain avec lequel elle avait toujours soutenu des relations de bon voisinage et d'amitié. Elle décida donc, le 20 juillet, jour où la pétition savoyenne lui fut soumise, de ne pas prendre cette dernière en considération et d'attendre quelle serait la décision des puissances quant à un agrandissement du territoire genevois. Enfin, le 12 septembre suivant, sur le rapport de la Commission diplomatique, la diète vota l'admission de Neuchâtel, du Valais et de Genève dans la Confédération suisse, admission qui n'eut lieu, de fait, que le 19 mai 1815, et elle décida, en même temps que l'on chercherait à obtenir de la France la cession de Versoix pour établir la communication nécessaire entre Genève et la Suisse.

Le congrès de Vienne était près de se réunir, et c'était là que toutes les questions en suspens devaient trouver leur solution. La diète s'y fit représenter par une députation composée des bourgmâtres Reinhardt de Zurich, Wieland de Bâle et du conseiller d'Etat de Montenach de Fribourg. A côté de la députation fédérale, un certain nombre de députations cantonales devaient y représenter les intérêts spéciaux de leurs cantons respectifs. Parmi ces dernières, nous ne mentionnerons que la députation de Genève, dont la réunion à la Suisse était déjà admise en principe. Elle se composait de MM. Pictet de Rochemont et Francis d'Ivernois, auxquels on avait attaché M. Eynard-Lullin, en qualité de secrétaire de légation.

Les instructions remises, sous la date du 15 septembre 1814, à la députation fédérale, parlaient en premier lieu d'obtenir des puissances la reconnaissance du nouvel état politique de la Suisse, ainsi que celle de sa neutralité, puis, comme complément de cette dernière, une bonne frontière militaire adaptée à son système de défense. Relativement à Genève, la députation fédérale devait soutenir et appuyer de toute manière la députation genevoise et prouver par là que l'intérêt de Genève était aussi celui de la Suisse. Elle devait chercher à obtenir deux points principaux : 1^o la communication géographique directe entre Genève et la Suisse ; 2^o le désenclavement des différentes parcelles de son territoire, moyens que la diète estimait pouvoir être obtenus par la réunion du pays de Gex, depuis la Dôle jusqu'au fort de l'Ecluse, ou tout au moins de Versoix à Genève. Que si cependant, une cession territoriale de ce genre sur la rive droite rencontrait des obstacles, la députation devait faire valoir l'intérêt qu'aurait la Suisse à établir sa communication avec Genève par la rive gauche du lac, tout en faisant comprendre qu'il n'entraînait point dans les intentions de la Suisse d'anticiper sur les décisions des puissances quant aux destinées du Chablais ou du Faucigny, et qu'elle n'entendait pas porter atteinte aux bonnes relations qui avaient existé pendant des siècles entr'elle et la maison de Savoie.

On peut se convaincre, par ce qui précède, que la diète se proposait de garder au congrès de Vienne une attitude modeste et réservée quant à la possibilité d'une annexion de la Savoie du Nord. Les députés fédéraux arrivèrent à Vienne le 25 septembre, et quoique le congrès ne dût s'ouvrir officiellement que le 1^{er} novembre, ils trouvèrent les affaires déjà en pleine activité. Ils se mirent de suite en communication avec les souverains et leurs ministres, et trouvèrent en général un accueil bienveillant. Le 10 octobre, ils remirent à lord Castlereagh, ministre résident du prince régent d'Angleterre, une note verbale, dans laquelle ils rappelaient les promesses des puissances de restituer à la Suisse les territoires que la France lui avait enlevés, et de la doter d'une bonne frontière qui fût en harmonie avec son système de défense. Quant à Genève, ils n'y mentionnèrent que la nécessité de lui accorder une communication directe avec la Suisse.

Mais nous devons quitter ici les envoyés fédéraux, dont l'activité, pour ce qui concerne la question de Savoie, fut assez passive, pour nous occuper spécialement de la députation genevoise, qui fut la véritable cheville ouvrière de toute cette négociation.

Avec une habileté qui faisait honneur à son coup d'œil diplomatique, de chef de cette députation, M. Pictet de Rochemont avait bien vite compris que dans un aréopage d'empereurs et de rois, les intérêts d'une petite république comme celle de Genève ne pourraient offrir qu'un intérêt secondaire. S'il voulait pouvoir rendre à sa patrie les services qu'elle était en droit d'attendre de lui, si sa voix devait avoir quelque valeur dans les conseils des monarques, il fallait surtout faire valoir l'importance que pouvait avoir la Suisse pour le maintien de l'équilibre européen. Déjà avant son départ pour Vienne,

il avait, dans un mémoire adressé au gouvernement de Genève, insisté sur la nécessité de procurer à la Suisse une frontière militaire qui lui permit de défendre sa neutralité, et proposait de revendiquer à cet effet le tracé suivant : Depuis le Mont-Blanc, la frontière se serait dirigée sur le Mont-Charvin, situé à l'est de l'extrémité méridionale du lac d'Annecy, d'où elle aurait suivi le cours de la petite rivière du Fier jusqu'à son embouchure dans le Rhône, près de Seyssel. D'ici elle aurait longé le cours du Rhône jusqu'au fort de l'Ecluse, puis l'arête du Jura jusqu'à la Dôle. En d'autres termes, il réclamait pour la Suisse le Faucigny, le Chablais, la partie nord du Genevois, la province de Carouge et le pays de Gex, et pour le cas où la France n'aurait pas consenti à cette cession, il réclamait au moins tout le territoire savoisien dont le traité de Paris n'avait pas disposé. Mais le gouvernement de Genève n'entra point dans ces idées et lui prescrivit de chercher à obtenir le pays de Gex et la partie de la province de Carouge située entre la rivière des Usses, le Mont-Vuache, de Sion, de Salève, les Voirons et la rivière de l'Hermance.

Le gouvernement de Genève se montrait même disposé à céder le pays de Gex au canton de Vaud, afin d'intéresser ce dernier aux succès de cette négociation. Pour ce qui concernait le Chablais et le Faucigny, le gouvernement genevois reconnaissait l'avantage que leur réunion procurerait à la Suisse, mais il voulait éviter toute apparence de vues ambitieuses et d'agrandissement et désirait que cette cession, si elle devait se faire, eût lieu par suite de l'intervention des puissances et avec le plein assentiment de la Sardaigne. Enfin, pour le cas où il ne pourrait rien obtenir de mieux, le député genevois devait en tout cas chercher à obtenir une communication géographique directe avec la Suisse, ainsi que le désenclavement des parcelles du territoire genevois en réunissant à ce dernier le territoire situé entre le Salève, l'Arve et la nouvelle frontière française.

Muni de ces instructions, M. Pictet-de Rochemont partit avec son secrétaire, M. Eynard-Lullin, le 25 septembre 1814 pour Vienne. M. Francis d'Ivernois l'y rejoignit plus tard. A peine arrivé il apprit que le premier ministre autrichien, prince de Metternich, avait, de son propre chef et pour se rendre le roi de Sardaigne favorable, cédé à ce dernier, le 29 septembre, les parties de la Savoie du nord, soit le Chablais, le Faucigny, et la partie de la province de Carouge dont le traité de Paris n'avait pas disposé. Ceci constituait pour M. Pictet une grave déception, car aussi longtemps que cette question n'était pas résolue, il pouvait conserver l'espoir d'obtenir leur réunion à la Suisse ; en outre la position isolée de ces provinces et la difficulté de leurs communications avec le Piémont, les exposaient, en cas de guerre, à être envahies par la France, occupation qui pouvait faire courir de graves dangers à la neutralité de la Suisse.

Pictet ne perdit pas courage et se mit aussitôt en relation avec les ministres des puissances, ainsi qu'avec la députation fédérale. Avant de continuer notre récit, il est bon d'établir quel était le bilan politique de la Suisse au congrès de Vienne et de voir quelles étaient les puissances sur la bienveillance desquelles elle pouvait particulière-

ment compter. Au premier rang se trouvait la Russie, dont le souverain, l'empereur Alexandre, avait été gagné à sa cause par son ancien précepteur, le général de la Harpe. Le monarque russe avait fait venir à Vienne son représentant auprès de la Confédération suisse, le comte de Capo-d'Istria, qui, par la connaissance qu'il avait des affaires intérieures de ce pays, pouvait lui rendre des services signalés. Au nombre des souverains, amis de la Suisse, nous pouvons encore placer l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et le prince régent d'Angleterre. Seule, la France ne partageait pas cette bienveillance et son représentant au congrès, le prince de Talleyrand, avait voué à la Suisse et à Genève en particulier, un mauvais vouloir qui s'était déjà manifesté à Paris par le refus de ce diplomate de recevoir la visite de l'envoyé genevois. (A suivre.)

HYGIÈNE MILITAIRE

par le Dr Rouge, médecin de division. (Suite.)

VII. *Habillement. — Équipement.*

Les fréquents changements qu'on apporte partout à l'habillement des troupes prouvent la difficulté du problème à résoudre, problème dont la solution consiste à donner au soldat un uniforme d'aspect convenable, commode et d'un facile entretien. Si l'on se préoccupait moins du coup-d'œil, peut-être arriverait-on plus aisément au but ; mais les conditions d'élégance réclamées par les chefs et par les officiers, s'allient mal aux exigences de l'hygiène. Reconnaissons toutefois que, chez nous, on a fait assez bon marché de la grâce et de la tournure du soldat, aujourd'hui suffisamment laid pour qu'il ne puisse avoir la moindre velléité de coquetterie. Le costume de nos troupes est maintenant d'une austère simplicité.

Il est douteux que l'homme ait été créé pour se vêtir chez les tailleurs ; il est au contraire probable que l'homme primitif jouissait, comme les animaux qui l'entouraient, d'une propre fourrure dont il a gardé quelques vestiges, mais qui, de sélection en sélection, a disparu. Aussi, à part quelques peuples fortunés qui vivent sous les tropiques, le monde entier s'habille. Les modes varient, mais les étoffes sont généralement faites partout avec les mêmes matières premières. Quelques mots ici à ce sujet.

Les tissus de *chanvre* et de *lin* sont très poreux ; ils se laissent facilement pénétrer par l'humidité, absorbent par conséquent promptement la transpiration, la condensent et en restent imbibés jusqu'à ce qu'elle se soit évaporée. Quand cette évaporation, qui se fait toujours aux dépens du calorique du corps, a lieu sur une grande surface, ce qui arrive quand les chemises sont très mouillées, il peut en résulter un refroidissement assez considérable pour produire des maladies, des inflammations de l'appareil respiratoire le plus souvent. Les tissus de chanvre et de lin sont bons conducteurs du calorique, et c'est à cette propriété, qui leur permet de laisser librement